

TOURISME DE SANTE ET DE BIEN-ETRE

POIDS DU THERMALISME DANS L'ECONOMIE TOURISTIQUE

- **Données chiffrées sur la fréquentation et les curistes**

Il existe en France 108 stations thermales et 112 établissements habilités par le ministère de la santé à dispenser une cure thermale. Parmi ces stations, une petite dizaine n'est pas en activité. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire, dans une quarantaine de départements, mais avec une concentration particulière au sud-est d'une ligne Metz-Bordeaux, c'est-à-dire dans les massifs montagneux et leurs bordures. 69 % des stations sont concentrées dans cinq régions (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Auvergne).

Le patrimoine thermal rassemble plus de 1 200 sources d'eau minérale, soit environ 20 % du capital thermal européen.

Le nombre de curistes assurés sociaux est globalement en régression. Il a chuté, sur la période 1992-2002, de 15 %, soit une baisse de 96 186 curistes. Le nombre de journées de cure a diminué également.

En 2004, les résultats enregistrés pour la fréquentation médicale des établissements thermaux agréés et conventionnés font état de 509 424 curistes, en baisse de 3,70 % par rapport à 2003. On dénombre 9,2 millions de journées de cure.

Il convient d'ajouter les consommateurs de cures médicales libres et de séjours de santé au nombre de 65 772, ce qui correspond à 324 624 journées de cure, chiffre en hausse de 2,1 % par rapport à 2003. Le pourcentage de curistes payants dans la fréquentation totale des stations est de 11,6 %. On constate que la part de séjours payants croît très légèrement. 60 stations proposent des séjours de remise en forme.

Il faut également compter la clientèle des accompagnants évaluée aux alentours de 250 000 personnes.

La région Aquitaine est en tête en nombre de curistes, devant le Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et l'Auvergne, ces cinq régions accueillant à elles seules près de 73 % des curistes.

14 stations reçoivent plus de 10 000 curistes, concentrant ainsi 56 % de l'ensemble des curistes annuels. Inversement, 14 des stations ayant communiqué leurs chiffres n'atteignent pas le score de 1 000 curistes.

La station la plus fréquentée est Dax (53 049 curistes), suivie de Aix-les-Bains/Thermes nationaux/Marlioz (35 740 au total), Balaruc-les-Bains (34 794), Gréoux-Les-Bains (28 051) et Amélie-les-Bains (27 081). Toutes ces stations ont perdu de la clientèle en 2004.

Les stations qui ont connu les plus fortes baisses sont La Chaldette (-100 %), Les Camoins-les-Bains (-32,30 %), Contrexéville (-15,81 %). Il semblerait toutefois que La Chaldette ait conservé une clientèle presque équivalente à 2003, en séjours santé non remboursés.

En France, la grande majorité des curistes (96 %) est composée d'assurés sociaux, dont 1/3 sont dispensés du ticket modérateur. Il s'agit le plus souvent de personnes du troisième âge, en situation de retraite : 60 % des curistes ont plus de 60 ans et deux sur trois sont accompagnés par leurs conjoints ; 58 % sont des femmes. Ces pourcentages tendent à la baisse.

La clientèle est française à 99 %, ce qui s'explique par le statut très médicalisé du thermalisme dans notre pays.

- **Chiffre d'affaires, emploi**

Les stations thermales sont souvent des petites villes de moyenne montagne pour lesquelles le thermalisme représente l'activité économique dominante et où le thermalisme est le premier pourvoyeur d'emplois directs ou indirects dans la région. 90 % de ces stations ont moins de 10 000 habitants, 71 % moins de 5 000 habitants, 50 % moins de 2 000 habitants.

Le chiffre d'affaires global annuel est d'environ 950 millions d'euros, dont 75 % sont redistribués dans l'économie locale. La vocation médicale du thermalisme demeure ; la cure médicale prise en charge représente en moyenne 74 % du chiffre d'affaires total des établissements. Cependant et à titre d'exemple, elle ne représente plus que 57 % à Vittel et 20 % à Contrexéville. Le chiffre d'affaires moyen par curiste s'élève à 500 €.

L'hébergement des curistes et de leurs accompagnants représente 47 % des dépenses indirectes générées par l'activité thermique et s'avère supérieur au chiffre d'affaires direct émanant des établissements et médecins thermaux. Curistes et accompagnants génèrent 45% des nuitées, et même 72 % des nuitées en location, sur une capacité d'hébergement touristique évaluée à un million de lits marchands. Le montant des recettes d'hébergement s'élève à 326 millions d'€, dont 31 % en hôtel et 62 % en meublés.

Le nombre d'emplois directs, indirects et induits (en comptant l'hôtellerie, la restauration et les frais annexes), générés par le thermalisme est estimé à 110 030, dont 13 800 emplois directs, 40 300 emplois indirects et dépendants, 55 930 emplois induits. 40 % des emplois sont permanents. On considère généralement que, pour un emploi dans la station thermique, cinq emplois indirects sont créés.

- **Commentaires**

La cure thermique médicalisée subit un désintérêt relatif des français. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette désaffection, notamment la diminution des prescriptions de cures, la baisse de la prise en charge des cures par les organismes d'assurance maladie et l'image souvent désuète véhiculée par le thermalisme.

Les stations françaises souffrent en outre de la complexité du système qui se traduit en particulier par une réglementation lourde et parfois obsolète, et une tarification manquant de cohérence et permettant une grande dispersion pour des soins identiques : il existe en effet aujourd'hui quelque 3 000 tarifs pour 125 soins reconnus et le prix moyen d'une cure de type courant (ORL ou rhumatologie) peut varier dans une proportion de 1 à 4 selon les stations.

Le thermalisme constitue pourtant pour les communes concernées une activité majeure qui a fortement structuré leur économie touristique en tant que filière, mais aussi par ses effets sur le territoire. L'activité touristique liée au thermalisme se double souvent d'une vocation touristique non thermique, celle-ci s'inspirant toutefois de l'image de la ville d'eau.

Pour lutter contre la baisse de fréquentation, les thermes jouent désormais la carte de la remise en forme. Ils offrent en effet une alternative de médecine douce et naturelle très appréciée aujourd'hui, à laquelle il leur faut ajouter la dimension bien-être. Il s'agit en effet d'apporter une réponse à des clientèles de plus en plus exigeantes qui souhaitent une offre globale de destination. La demande s'oriente en effet vers des produits intégrant des pratiques ludiques et récréatives : thermoludisme (avec de l'eau thermale), thalaludisme (avec de l'eau de mer), balnéoludisme (avec de l'eau douce), dans des séjours de courte durée et des week-ends prolongés.

Les communes qui ont redéfini les enjeux et leur stratégie et qui se sont engagées dans une diversification de leur activité, au travers d'une meilleure gestion de la ressource en eau comme dans l'intégration de cette activité dans une dynamique plus large sur le plan économique, touristique et urbain, s'en sortent mieux.

AIDES ET SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ÉTAT

Du point de vue financier, dans le XII^{ème} Plan qui intéresse la période 2000-2006, de nombreuses régions ont retenu le thermalisme parmi leurs priorités, que ce soit directement au sein des contrats de plan Etat-région ou par l'intermédiaire des conventions interrégionales de massif.

C'est notamment le cas pour l'Auvergne qui a prévu un volet « Thermalisme » spécifique doté de 6,6 millions d'€ de l'Etat et 5,6 millions d'€ de la région, les stations thermales étant éligibles au programme régional de pôles touristiques. L'action régionale porte aussi sur la réalisation d'équipements structurants dans le domaine du thermoludisme et sur la modernisation des établissements thermaux et de l'hébergement dans les stations.

Le ministère délégué au tourisme doit y contribuer à hauteur de 1,5 million d'euros, auquel s'ajoute 1,5 million imputable sur la convention interrégionale de massif, pour assurer la promotion du thermalisme.

D'autres régions prévoient des actions en faveur du thermalisme, sans que le volet soit suffisamment identifié pour que le financement correspondant apparaisse :

- le Languedoc-Roussillon qui soutiendra les investissements structurants et les produits touristiques innovants, dont le thermoludisme ;
- la Lorraine qui prévoit d'aider à la mise en place de projets de stations thermales appréhendant globalement le développement touristique ;
- Midi-Pyrénées pour le soutien aux études sur l'impact économique régional et les bienfaits thérapeutiques du thermalisme ;
- Rhône-Alpes enfin pour l'aide au diagnostic stratégique des stations afin de leur permettre de définir leur stratégie de développement touristique en intégrant les impératifs de diversification, et leur positionnement marketing.

ACTIONS MENEES PAR L'ETAT

Seule l'excellence peut permettre aux stations thermales de faire valoir leur spécificité et de revaloriser l'image médicale du thermalisme. Il leur faut opter d'une part pour un positionnement médical précis, d'autre part pour un positionnement touristique bien défini de nature à attirer ou fidéliser une clientèle non curiste.

- **Plusieurs rapports et études** ont été commandés par l'Etat, aussi bien dans le domaine de l'avenir du thermalisme médical que de l'offre touristique :

- le rapport remis en mars 1998 par M. COHEN, au Conseil national du tourisme, insistait sur la nécessité de s'orienter, au-delà du thermalisme médical, vers un thermalisme nouveau et ludique associant les vertus de l'eau thermale à des prestations de santé et s'inspirant d'expériences développées à l'étranger.

- le rapport au Gouvernement de M. DE LOMENIE, inspecteur général des affaires sociales, remis en octobre 2000 sur le thermalisme français préconise de rénover la réglementation en vigueur, d'organiser la recherche grâce à la création d'un fonds spécifique pour l'évaluation de la crénothérapie, abondé principalement par les établissements thermaux et complété par l'Etat, l'assurance maladie, voire les collectivités territoriales intéressées. Il préconise également de subordonner la prise en charge des cures par l'assurance maladie à l'évaluation du service médical rendu par une commission scientifique spécifique et indépendante qui se substituerait au haut comité du thermalisme et à l'académie nationale de médecine. Il propose en outre, la mise à l'étude de la définition du contenu des forfaits thermaux, et de confier à la DATAR une mission pour définir notamment les orientations et les moyens d'une véritable politique de diversification adaptée aux différentes situations.

- une étude menée par l'Agence française de l'ingénierie touristique (devenue depuis Observation, développement et ingénierie touristiques-France) sur le marché du bien-être et de la remise en forme, parue en octobre 2002. Elle a permis de constater le potentiel de clientèle important de ce secteur et sa sous-exploitation actuelle. Elle préconise d'agir progressivement dans des domaines diversifiés mais complémentaires, tels que le développement d'une offre adaptée aux différents segments de clientèles, tant en termes de produits proposés qu'au niveau des prestations et des tarifs, l'amélioration de la communication et le passage par des réseaux de distribution touristique de façon à attirer une population qui n'est pas habituée à fréquenter ces centres dédiés à la remise en forme et au bien-être.

- L'intervention du ministère délégué au tourisme ces dernières années s'est concentrée plus particulièrement sur la mise en tourisme des stations thermales. **Des actions ont été entreprises avec le concours d'ODIT-France :**

- l'organisation et la commercialisation des produits touristiques des villes d'eau, avec l'élaboration d'une charte de qualité des villes d'eaux, la validation du concept ville d'eaux en partenariat avec 17 stations qui se sont regroupées dans l'association « Villes d'Eaux de France », leur ambition étant de structurer leur offre touristique et de commercialiser, à travers un catalogue commun, une gamme de produits spécifiques ;

- le prolongement des travaux menés sur la valorisation des activités touristiques des petites destinations thermales (concept de village thermal ou village d'eau) ;
- des actions témoins de mise en marché des stations thermales de moyenne gamme ;
- une réflexion sur la mise en tourisme des stations thermales du Massif Central, menée en collaboration avec le Commissariat à l'aménagement et au développement économique du Massif Central, qui a débouché sur la création, par une vingtaine de stations, d'une association « Route des villes d'eaux du Massif Central ». Son but est de créer une véritable alternative touristique s'appuyant sur deux axes prioritaires : le sport et l'activité physique ; le patrimoine et la culture ;
- enfin, un programme national de « diagnostics touristiques stratégiques pour les stations thermales » dont le but était d'aider individuellement ces dernières à mieux définir leur problématique de développement touristique, leur positionnement marketing et les éléments essentiels de leur stratégie de développement, lancé par le ministère délégué au tourisme en 1999, en partenariat avec la DATAR et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les 19 communes retenues par le comité national pour bénéficier de ce programme ont été : Aix-les-Bains (Savoie), Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales), Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées), Ax-les-Thermes (Ariège), Balaruc-les-Bains (Hérault), Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence), Gréoux-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence), Jonzac (Charente-Maritime), Le Boulou (Pyrénées-Orientales), Les-Eaux-Chaudes (Pyrénées-Atlantiques), Luchon (Haute-Garonne), Molitg-les-Bains (Pyrénées-Orientales), Prats-de-Mollo-La-Preste (Pyrénées-Orientales), La Roche-Posay (Vienne), Rochefort (Charente-Maritime), Saint-Lary (Hautes-Pyrénées), Saujon (Charente-Maritime), Vernet-les-Bains (Pyrénées-Orientales).

Le bilan effectué à l'issue de la démarche a fait apparaître la nécessité, pour les trois partenaires de l'Etat initiateurs du programme, de proposer, pour les communes thermales qui le souhaitaient, un accompagnement opérationnel destiné à faciliter la mise en œuvre des actions proposées dans le cadre des diagnostics.

C'est dans cet esprit que la direction du tourisme a demandé à un cabinet d'études de produire un état des lieux et une analyse des besoins des 19 stations bénéficiaires de la démarche expérimentale des « diagnostics ». Ces compléments ont été remis en décembre 2002.

Les collectivités ont exprimé, au cours de cette phase de la démarche, un certain nombre d'attentes : une aide à la réflexion stratégique, avec la formulation d'un « projet de station » et l'élaboration d'un programme d'actions phasées, une aide au montage et au financement de projets, avec assistance à maîtrise d'ouvrage et recrutement de chefs de projets, une aide à la requalification urbaine et immobilière, avec sensibilisation aux procédures de requalification urbaine, réflexion sur la mise en place d'opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisirs (ORIL) et de villages résidentiels de tourisme (VRT), une aide à la professionnalisation, avec programme de sensibilisation et de formation et des voyages de découverte et d'étude.

PERSPECTIVES

Le ministère délégué au tourisme envisage de poursuivre la démarche d'appui aux stations thermales, en prenant en compte les attentes exprimées par les stations lors de la procédure des « diagnostics touristiques stratégiques pour les stations thermales » et dans une optique opérationnelle.

L'assistance de l'Etat aux stations consisterait en une méthodologie d'action et de pilotage de projet.

Plus précisément, ODIT-France propose d'élaborer et de fournir des boîtes à outils méthodologiques sur les démarches d'élaboration de « projet de station » et plus généralement de « projets stratégiques de territoire à vocation touristique », les démarches qualité, les démarches d'élaboration d'opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisirs et de villages résidentiels de tourisme, les démarches de montage et de management de projets complexes touristiques, ainsi que l'élaboration de sessions de sensibilisation et de formation des relais territoriaux qui auraient pour tâche d'accompagner, sur le terrain, les stations.

Dans une vision à plus long terme, il y aura lieu de poursuivre par une assistance auprès de structures de formation universitaires ou autres désireuses de mettre en place ou de conforter des programmes de formation aux fonctions de « manager du développement touristique local » ayant la capacité de tenir la fonction de chef de projet.

Il convient de signaler que l'orientation de cette démarche a été validée par le CIADT du 13 décembre 2002, pour ce qui concerne les stations thermales implantées dans des territoires ruraux, puisqu'il a été demandé à ODIT-France d'accompagner la valorisation touristique de ces stations.

Le CIADT du 3 septembre 2003 a préconisé d'encourager les 11 communes thermales, impliquées dans l'opération pilote « diagnostics touristiques » et situées en zone de revitalisation rurale (ZRR), à élaborer un projet de station.

Enfin, le comité interministériel du tourisme du 9 septembre 2003 a validé un plan d'actions précisant l'apport méthodologique du ministère délégué au tourisme et d'ODIT-France.

Le ministère délégué au tourisme et la DATAR projettent de s'appuyer sur les préfets de département et préfets coordonnateurs de massif pour réaliser, en fonction d'une liste de critères pré-établis, les monographies des stations thermales situées en ZRR et faisant partie de la démarche des « diagnostics touristiques stratégiques pour les stations thermales », qui sont sur leur territoire de compétence. Ces monographies permettront de mieux connaître les stations sur les plans démographique, économique, financier, immobilier, touristique..., de les regrouper par familles, pour pouvoir approfondir en deuxième étape, la réflexion sur leur valorisation.

COMPARAISON AVEC LES PRINCIPAUX PAYS EUROPEENS

Malgré son importance globale et ses efforts pour améliorer sa qualité, le thermalisme français ne peut soutenir la comparaison avec certains pays voisins, notamment l'Allemagne et l'Italie. La fréquentation n'atteint que 1,4 % de la population, contre 2,5 % en Allemagne et 2 % en Italie, et même 5 à 7 % dans certains pays d'Europe centrale.

- En **Allemagne** et dans les pays germaniques en général, le séjour thermal associe la cure classique à des pratiques qui s'adressent à l'entretien du corps dans sa globalité. Cette conception intègre également les bienfaits procurés par l'environnement et le climat.

L'Allemagne est le premier pays européen en nombre de sources thermales. L'offre est pléthorique. Il existe 330 établissements thermaux répartis dans 265 stations. Ils appartiennent aux communes pour 75 % d'entre eux, alors que 10 % sont la propriété de l'Etat et 15 % sont privés.

Le nombre de curistes pris en charge a fortement diminué, à la suite de nouvelles législations sur le remboursement des cures en 1996. L'augmentation concomitante de curistes libres est venue toutefois compenser en partie cette diminution.

La fréquentation plus forte et plus diversifiée, des prestations plus nombreuses et mieux définies, une modernisation plus avancée, une politique commerciale plus active, un faible ticket modérateur d'environ 8 € par jour alors que le tarif moyen d'une cure est deux à trois fois plus élevé qu'en France, font que l'Allemagne reste premier au niveau européen.

5 700 000 curistes y ont été accueillis en 1999, pour 39,2 millions de nuitées (+5,1 % par rapport à 1998). La tendance reste à la hausse. Le thermalisme allemand accueille quelques 250 000 curistes étrangers.

- En **Italie**, 240 stations reçoivent 1 800 000 curistes, dont les deux tiers sont pris en charge. Le reste est constitué de 200 000 curistes libres et de 380 000 autres qui viennent de l'étranger. Les grandes stations (Albano par exemple) comptent de 300 000 à 400 000 curistes. Les stations du bassin thermal euganéen et la fango-balnéothérapie (dont Albano) leur ont permis de se positionner sur un créneau très spécialisé en Europe.

- La **Suisse** possède, comme l'Allemagne, une véritable culture de l'eau. Pays montagneux, elle compte de nombreux établissements thermaux, qui ont développé leur offre vers la remise en forme, parallèlement à la pratique médicale traditionnelle. Les résultats tendent à la baisse, et ce depuis une soixantaine d'années, surtout pour la clientèle intérieure. Ils sont de l'ordre du million de nuitées.

- En **Espagne**, 98 stations reçoivent environ 425 000 curistes, auxquels il faut ajouter 100 000 accompagnateurs. Une politique associant Etat et provinces vise à rénover le patrimoine afin de mieux répondre aux exigences des clientèles sur la qualité des équipements et du service. Un système de remboursement est mis en place et une réorganisation de l'enseignement médical accompagne ces mesures.

- En **Grande-Bretagne**, le thermalisme et les activités de bien-être et de remise en forme liées à l'eau ne sont pas des pratiques habituelles des britanniques. L'offre est assez limitée, avec des « Fermes de santé », plus ou moins médicalisées, et des « Spas Hotels », beaucoup plus « haut de gamme », fonctionnant pour la plupart sous la forme de clubs d'adhérents. La seule station thermale est la station de Bath.

- La **Belgique** ne compte qu'une seule station thermale, Spa, en récession et dont la gestion est confiée au groupe français Eurothermes.

- En Europe Centrale, la **République Tchèque**, la **Slovaquie**, la **Hongrie** et la **Pologne** s'emploient à créer le plus rapidement possible les conditions permettant un développement et une nouvelle notoriété pour une activité qui leur est traditionnelle, en s'appuyant en particulier sur un grand effort de rénovation des établissements.

THALASSOTHERAPIE

La France se positionne comme le leader mondial en matière de thalassothérapie avec un peu plus de cinquante centres.

Jusqu'au milieu des années 70, les centres de thalassothérapie avaient une vocation essentiellement médicale et hospitalière, accueillant des patients traités en rééducation et réadaptation fonctionnelle, pris en charge par la sécurité sociale.

Peu à peu, une nouvelle génération de centres s'est développée pour attirer une clientèle bien portante, se situant davantage dans une logique de remise en forme et de préservation du capital santé. 39% des centres ont été créés entre 1986 à 1990.

Depuis 1989, le ministère de la santé ne délivre plus d'agrément pour les nouveaux centres. En revanche, le nombre de spas et de stations thermales qui ont créé des produits « remise en forme » a explosé. Pour distinguer la thalassothérapie des autres produits axés sur l'eau, les professionnels ont œuvré pour une reconnaissance officielle de la thalassothérapie : celle-ci date de 1997 avec la création du label de qualité « Qualicert ». Huit centres ont reçu à ce jour le label. L'adhésion à la Fédération internationale de thalassothérapie, et donc à sa charte de qualité, est également une référence en la matière.

- **L'offre**

Les principales caractéristiques des centres sont les suivantes :

- la façade atlantique représente près de 60% des centres de thalassothérapie et 70% de la capacité d'accueil des curistes ;
- la fréquentation se concentre essentiellement sur 3 régions (Bretagne, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes) ;
- le parc est récent, 2/3 des sites ayant moins de 15 ans ;
- les équipements ont une taille moyenne et permettent l'accueil de 192 curistes/jour ;
- 90% des instituts présentent une intégration systématique centre de thalassothérapie/équipement hôtelier. Il s'agit en majorité d'hôtels haut de gamme 4* et 3* (75%), avec une évolution dans les dernières années vers une hôtellerie plutôt de moyenne gamme 2* ;
- les prestations comprennent dans tous les centres des soins de base (hydrothérapie, algothérapie et kinésithérapie), mais également un éventail de prestations de plus en plus diversifiées et spécialisées (cures anti-tabac, post-natales, techniques de relaxation, diététique,...) ;
- la gamme de prix est contrastée, en fonction des différents niveaux de prestations hôtelières.

- **La demande**

La thalassothérapie demeure un micro-marché. Après un fort accroissement de la clientèle pendant 10 ans, celle-ci se maintient actuellement à 300 000 curistes par an, pour 1,4 million de journées/cures. Les gains de clientèle sont actuellement de l'ordre de 8 000 curistes/an, mais avec un nombre de journées de cure relativement stable.

La tendance est à la flexibilité des produits et au raccourcissement des séjours, dont la durée moyenne est de 3,95 jours, car la clientèle de week-end augmente.

- **Investissements et investisseurs**

La priorité est accordée actuellement aux rachats et aux reprises plutôt qu'aux projets de développement.

Les investisseurs sont encore pour partie des investisseurs/opérateurs isolés, promoteurs de leur propre projet et en recherche constante d'innovations ; mais on note également et de plus en plus la présence d'opérateurs importants tels que :

- le Groupe Accor qui, avec sa filiale Thalassa International, gère 9 sites avec hôtellerie intégrée, prenant le rôle de leader avec 40% de parts de marché (Biarritz, Dinard, Hyères, Le Touquet, Les Sables d'Olonne, Oléron, Porticcio, Port-Camargue, Quiberon) ;
- Thalacap qui exploite 4 instituts, également avec hébergement intégré (Ars-en-Ré, Banyuls-sur-Mer, Cap d'Agde, Saintes Maries-de-la-Mer) ;
- le Groupe Royal Monceau, qui a racheté la marque Louison Bobet et se positionne dans le haut de gamme à Port-Crouesty/Baie de Quiberon ;
- le Groupe Lucien Barrière à La Baule ;
- Thalazur, dernier arrivé, dont l'enseigne a été créée au début de l'année 2001 par la société charentaise d'investissements hôteliers qui est en fait un important franchisé du Groupe Accor. Il possède 5 instituts avec hébergement intégré (Antibes, Arcachon, La Rochelle, Ouistreham, Royan).

- **Chiffres d'affaires et emplois**

A la suite d'une enquête réalisée sur 2004 à laquelle ont répondu 23 centres sur les 34 affiliés, le syndicat national de la thalassothérapie a communiqué les données économiques suivantes : les chiffres d'affaires globaux du secteur (cure et hébergement) sont d'environ 205 millions d'€. Le chiffre d'affaires moyen en thalasso par curiste est de l'ordre de 307 € pour 241 070 curistes.

Toujours en 2004, la profession a généré sur ces 23 centres 3 017 emplois dont 1 189 pour la thalasso à proprement parler, 1 379 pour l'activité hôtelière, 38 pour le secteur médical et para-médical.

- **Organisation du secteur et de la distribution**

Deux organismes à vocation nationale interviennent notamment dans le secteur :

- la Fédération internationale de thalassothérapie, créée en 1986 et qui réunit une vingtaine de centres de thalassothérapie ;
- de création plus récente (1990), le Syndicat national de la thalassothérapie avec 46 centres, exclusivement de thalassothérapie.

La faiblesse de la distribution est un frein au développement de la clientèle, la vente directe demeurant encore la méthode de commercialisation privilégiée, même si une nette structuration de la promotion se fait jour.

La centrale de réservation et de conseil Thalatel assure la commercialisation de nombreux centres de thalassothérapie, mais ceux-ci sont présentés en même temps que

d'autres sites destinés à la balnéothérapie, au thermalisme de loisir et à la remise en forme, et d'autres destinations étrangères, ce qui crée une certaine confusion.

- **Actions menées par l'Etat**

L'AFIT/ODIT France a engagé des travaux sur les thèmes suivants :

- amélioration de la connaissance du marché actuel pour élaborer les actions sur les évolutions du secteur ;
- appui au regroupement des professionnels et optimisation des performances commerciales des centres sur le marché intérieur et l'étranger (travail en liaison avec Maison de la France) ;
- extension de la clientèle française et étrangère grâce à une adaptation des prestations mises en marché ;
- soutien aux professionnels de la thalassothérapie pour valoriser leur savoir-faire au plan international.

Elle a également mené une étude sur le marché du bien-être et de la remise en forme, qui a été présentée au cours d'une journée technique début 2002. Elle a permis de constater le potentiel de clientèle important de ce secteur et sa sous-exploitation actuelle.

C'est pourquoi ODIT France préconise d'agir progressivement dans des domaines diversifiés mais complémentaires, tels que le développement d'une offre adaptée aux différents segments de clientèles, tant en termes de produits proposés que de niveau des prestations et des tarifs, d'amélioration de la communication et de passage par des réseaux de distribution touristique de façon à attirer une population qui n'a pas l'habitude de fréquenter ces centres dédiés à la remise en forme et au bien-être.

Il convient de signaler enfin qu'à la suite de la décision du Comité Interministériel de la Mer du 26 octobre 1995, un club Remise en forme a été créé à Maison de la France dans le cadre des actions de promotion du tourisme littoral français.

Il comprend actuellement 35 centres qui se sont regroupés pour former « Wellness en France ». Son budget en 2005 est de 141 193 €. Ce budget concourt au développement d'actions de promotion et de communication en direction de pays cibles prioritaires : Suisse, Belgique Allemagne, et sur les marchés d'intervention et de prospection suivants : Italie, Grande-Bretagne, Espagne, Pays-Bas, Irlande, Russie, Pologne, Danemark et Emirats Arabes Unis.

Une brochure spécifique a été éditée et un support Internet mis en place. Le dossier de presse a été réécrit en 2005, dans l'intention de faciliter le travail des journalistes. Il inclut des offres produits. Enfin, un clip vidéo sans paroles est sorti en juin 2005, ciblant à la fois le grand public, les journalistes et les professionnels. Les 3 produits vont être prochainement téléchargeables sur le site de Maison de la France.